Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602261-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 01

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 15.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*La Forêt-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Christian PENNANECH Liesbeth VAN HORNE Jean-Christophe CORBEL Anne BOURBIGOT	Michel LAHUEC Yannick CONNAN Gilberte LE NAOUR	Daniel GOYAT Marie-Françoise COSQUERIC Robert LE NAY Marie HELAOUET	Roger LE GOFF Laure CARAMARO Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Christine JAN Gildas CORNEC Cindy BACCON Vincent ESNAULT	Thierry DIMET Pierre-Yves GUILLERMOU	David DEL NERO Corinne MARTIN Yvon ARZUR Mona CASELLINO	René ROCUET Gabrielle COSQUERIC Céline SIMONOU André GUILLOU
Absents excusés						
Christophe LABORY		Audrey LE MOINE	Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON)	Jean-Pierre MARC Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET)		Jérôme GOURMELEN (procuration à René ROCUET)
Nombre de conseillers présents			**30**	**Nombre de conseillers votants**		**33**

AVENANT A LA CONVENTION « BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2023/2025 »

Par décision du 26 juin 2022, le conseil communautaire avait validé la convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne qui formalisait les subventions apportées au Pays Fouesnantais dans le cadre du dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour la période 2023/2025. L'enveloppe financière allouée au territoire s'élevait alors à 890 866 €.

Suite à un bilan de mi-parcours, un reliquat de crédits d'un montant de 206 040 € peut être mobilisé sur de nouveaux projets pour 2026. Après échanges entre le Conseil Regional et le bureau communautaire, les projets qui ont été identifiés sont les suivants :

- restauration des lagunes du Dourmeur,
- construction d'un nouveau cinéma « Art et essais » à Fouesnant.

Les modalités d'attribution de ces subventions sont précisées dans le projet d'avenant annexé.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602261-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ de valider le projet d'avenant à la convention « Bien Vivre Partout en Bretagne 2023/2025 » ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec le Président du Conseil Régional de Bretagne ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires permettant la mise en œuvre de ces projets.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerleurgad CS21046 - 29170 FOUESNANT

Président